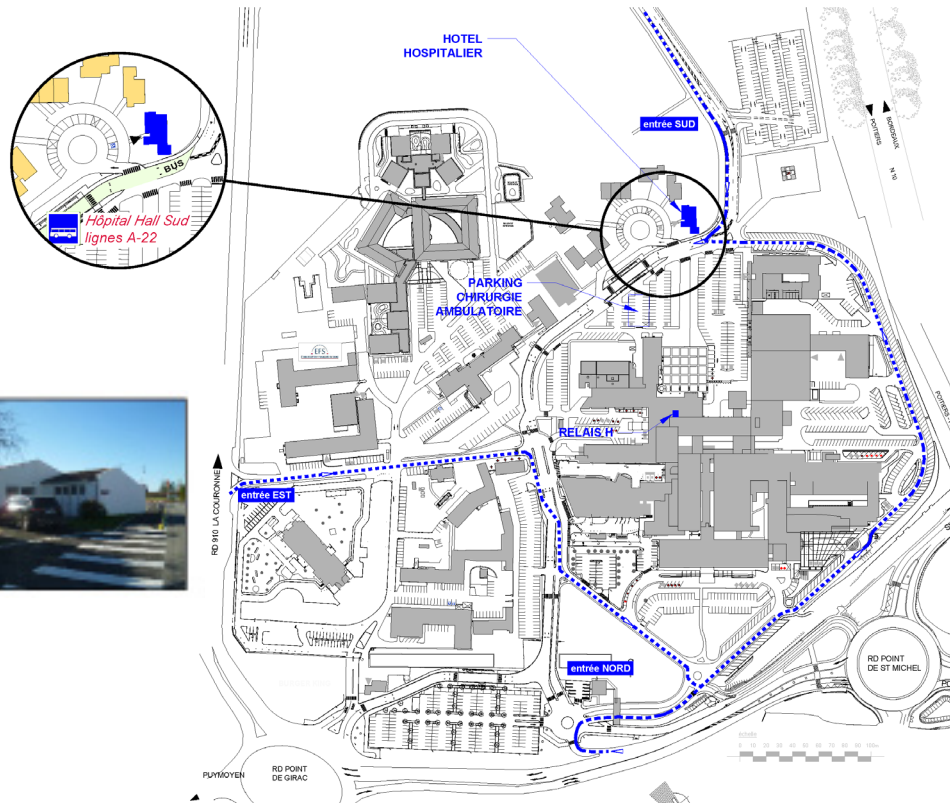


# PLAN



CENTRE  
HOSPITALIER  
ANGOULÊME



Pour toute question, vous pouvez contacter, soit :

\* les professionnels du standard 24h/24 et 7j/7  
au 05 45 24 40 40

\* l'équipe des gestionnaires parcours  
au 05 45 24 63 84 ou poste 56 06

[hotel.hospitalier-cha@ch-angouleme.fr](http://hotel.hospitalier-cha@ch-angouleme.fr)

Centre Hospitalier d'Angoulême  
Rond-Point de Girac  
CS 55015 Saint-Michel  
16959 CEDEX 9

Service communication CH Angoulême - Août 2022 - MAJ mai 2026

## HÔTEL HOSPITALIER

situé dans l'enceinte de l'hôpital



Un lieu d'hébergement temporaire non médicalisé, accueillant des patients ou des accompagnants d'adultes ou d'enfants hospitalisés.

## LE GUIDE

Cette prestation d'hébergement temporaire non médicalisé peut relever :

- d'une prescription médicale **pour** un séjour en amont ou en aval d'un séjour hospitalier ou d'une séance de soins. Dans ce cas, un consentement éclairé sera signé par le patient lui-même.
- sans prescription médicale pour les familles des patients hospitalisés sur le CHA (médecine, chirurgie, EHPAD...).

- ▶▶▶ Être autonome d'un point de vue moteur et cognitif
- ▶▶▶ Avoir des soins itératifs ou spécifiques pendant une certaine durée et dont le maintien à proximité de l'hôpital est nécessaire
- ▶▶▶ Avoir un logement trop éloigné du CH Angoulême
- ▶▶▶ Avoir un proche hospitalisé dans un des services du CHA (tous confondus)

**4 chambres individuelles** (1 avec lit double et 3 avec 2 lits simples) dont 2 accessibles aux personnes à mobilité réduite. **Pour chacune des chambres** : salle de bain, sanitaire, coin bureau, télévision, linge de lit et de toilette.

**Le +** Un coin repas commun équipé d'une bouilloire, micro-onde et réfrigérateur ; un téléphone accessible aux numéros d'urgence ; un accès Wifi disponible ; une place de parking PMR et une terrasse avec store.



### À noter

Le jour du départ, la chambre doit être libérée avant **11h du matin.**

#### Pour les patients du CHA :

- ▶ **petits déjeuners** : mis à disposition au niveau du coin repas de l'Hôtel Hospitalier
- ▶ **repas du midi** : du lundi au vendredi, prise des repas au self du personnel (hall sud) en remettant au self le certificat PATIENT complété (dans la pochette bleue remise par le standard)
- ▶ **repas du soir et du midi week-ends et jours fériés** : livraison des repas à l'Hôtel Hospitalier par leGIP-Restaurations dans un réfrigérateur dédié «GIP»

#### Pour les accompagnants ou usagers :

- ▶ **petits déjeuners** : mis à disposition au niveau du coin repas de l'Hôtel Hospitalier. A régler avec la nuitée.
- ▶ **repas du midi** : possibilité au self du personnel (hall sud) en remettant au self le certificat ACCOMPAGNANT complété (dans la pochette bleue remise par le standard). Prévoir une CB valide.
- ▶ **repas du soir et du midi week-ends et jours fériés** : possibilité au Relais H ou à tous les autres modes de restauration extérieurs de votre choix

## La réservation

Se fait :

- pour le patient** ▶ par le service ou le secrétariat où vous êtes/ serez hospitalisés, sur prescription médicale ou lors de la consultation externe par le médecin
- pour la famille** ▶ par le service directement sur demande pour les accompagnants  
▶ par la CTOPP au 05 45 24 63 84 ou [hotel.hospitalier-cha@ch-angouleme.fr](mailto:hotel.hospitalier-cha@ch-angouleme.fr)



#### Prise en charge par le CH Angoulême :

- ▶ des frais d'hébergement
- ▶ des repas du patient
- ▶ des nuitées sans les repas pour l'accompagnant

**Avec prescription médicale pour le patient**

**Sans prescription médicale pour la famille/ accompagnant**

- ▶ nuitée : 34 €
- ▶ petit-déjeuner : 2,80 €
- ▶ repas du midi au self : 14,50 € (paiement par CB directement au self du personnel)

Une facture vous sera envoyée.

Une facture acquittée sera fournie pour la demande de remboursement des frais de séjour auprès des complémentaires santé le cas échéant.

## TARIFS

## À VOTRE ARRIVÉE

Les clés et le pass déjeuner sont à récupérer soit au :

**Standard**  
(Hall Sud)

- Ouvert de **07h00 à 21h00**

**Bureau des entrées des urgences**

- En dehors des horaires du standard

Un règlement intérieur sera à signer pour valider l'accès à l'Hôtel Hospitalier.

## Évaluation de la satisfaction

Merci de contribuer à l'amélioration de cette prestation en répondant au questionnaire de satisfaction, que vous trouverez dans la pochette bleue remise par le standard à votre arrivée ou en flashant le QRcode dans votre chambre.

